RÉVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNION PUBLIQUE
Mairie du 5e arrondissement

Phase de concertation sur les grandes orientations
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

| 16 février 2022 |

VILLE DE
PARIS

Sommaire

01 Le contexte

02 Les enseignements du diagnostic territorial

03 L’avant-projet de Projet d’aménagement et de développement durables (PADD)

04 Le dispositif de concertation

Quel urbanisme pour Paris ?

01 Le contexte

Un calendrier de révision ambitieux

Quel urbanisme pour Paris ?

Lancée en décembre 2020, la révision amorce une **2ème étape avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

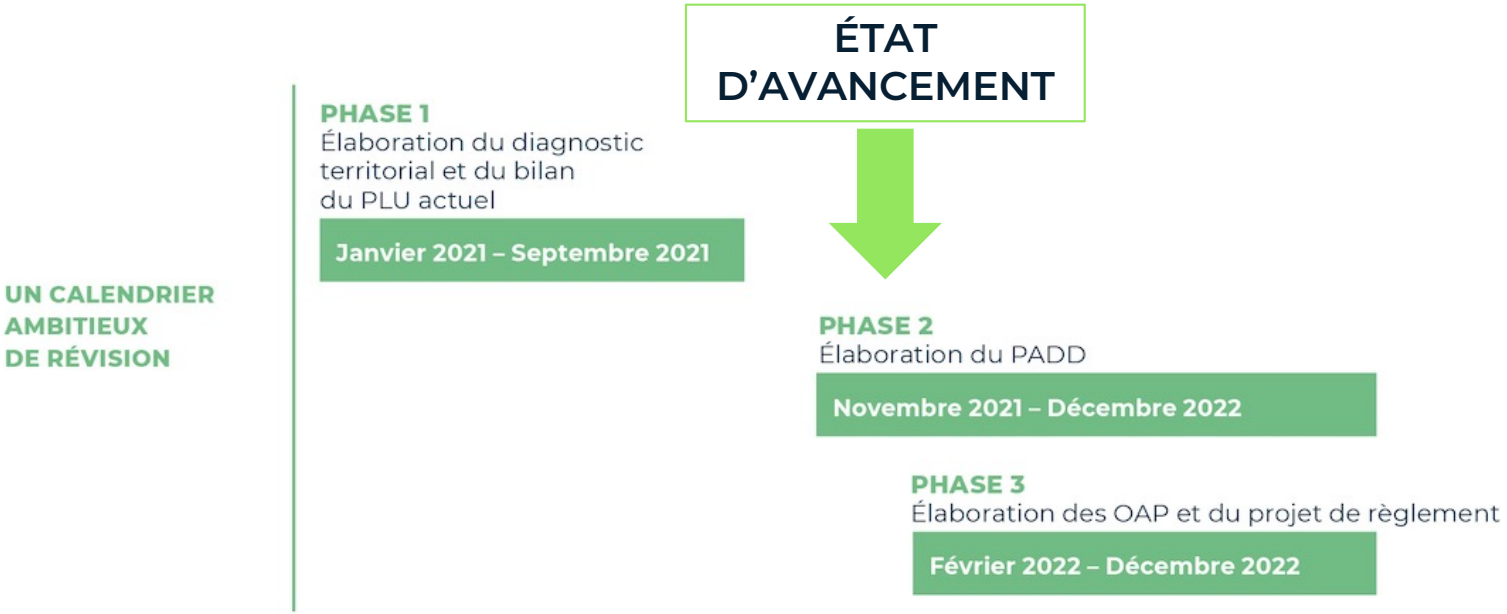

La prochaine étape engagée sera celle de **l'écriture du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, lancée en février-mars 2022.

Un processus de concertation en lien avec le calendrier de révision

Quel urbanisme pour Paris ?

ÉTAT D'AVANCEMENT

La phase de concertation sur le règlement est à venir mais les Parisien.ne.s peuvent d'ores et déjà formuler des propositions localisées.

UN CALENDRIER AMBITIEUX DE RÉVISION

PHASE 1
Élaboration du diagnostic territorial et du bilan du PLU actuel
Janvier 2021 – Septembre 2021

PHASE 2
Élaboration du PADD
Novembre 2021 – Décembre 2022

PHASE 3
Élaboration des OAP et du projet de règlement
Février 2022 – Décembre 2022

CONCERTATION DES PARISIEN·NE·S ET VOTE DES ÉLU·E·S À CHAQUE ÉTAPE DE LA RÉVISION

DÉBUT 2021
Phase d'information

12 AVRIL – 16 JUILLET 2021
Phase de concertation sur le diagnostic territorial

DÉC. 2020
Conseil de Paris : approbation de la prescription de révision du PLU, des objectifs et des modalités de concertation

21 JANVIER - 1ER AVRIL 2022
Phase de concertation sur les grandes orientations du PADD

NOV. 2021
Conseil de Paris : débat PADD

3E TRIMESTRE 2022
Phase de concertation sur le projet de règlement et les OAP

FIN 2022
Conseil de Paris : arrêt du projet de PLU

MI-2023
Enquête publique sur le projet de PLU

FIN 2023 - DÉBUT 2024
Conseil de Paris : Approbation du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique

Quel urbanisme pour Paris ?

02 Les enseignements du diagnostic territorial

Les grands enseignements du diagnostic territorial (1/2)

Quel urbanisme pour Paris ?

Réalisé entre janvier et septembre 2021 par la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), il décrit la situation actuelle de la ville, des 17 arrondissements et les évolutions observées depuis une dizaine d'années (atouts, dysfonctionnements, besoins…).

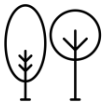

Nature

Des espaces publics et privés
Carence forte au centre de Paris
Biodiversité fragile

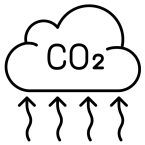

Empreinte carbone des bâtiments

Reste forte
Peu de rénovations engagées
Dépendance pour la production d'énergie.

Pollutions

Atmosphériques et sonores
Seuils dangereux atteints pour la moitié des habitants

Offre de soin

Inégalement répartie sur le territoire

Parc de logements

Ancien
Peu adapté (petites surfaces, sur-occupations)
Fortes augmentations de prix
Demande forte de logements sociaux

Les grands enseignements du diagnostic territorial (2/2)

Ville capitale

Agglo de 10M d'habitants
Déséquilibres sociaux
Concentration des richesses et emplois
Forte attractivité

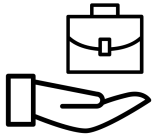

Emplois

Concentration dans le quartier central des affaires (QCA)
Des spécificités de l'économie parisienne (commerce, finance, activités culturelles, créatives et spectacles, sièges sociaux des entreprises et tissu associatif)

Multitude de lieux de vie urbaine

Accessibilité non uniforme (services, espaces verts, équipements sportifs)
Proximité parisienne réelle
Menace sur les commerces du quotidien

Paysage parisien

Un bien commun
Une ville ancienne sans cesse renouvelée
Patrimoine urbain et historique

Transformation du tissu urbain

Représente une part très faible du bâti
Constructions neuves peu adaptées au changement climatique

Une 1ère étape de concertation sur le diagnostic riche de nombreux enseignements

Du 12 avril au 16 juillet 2021, 6 306 Parisien.ne.s et Francilien.ne.s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Les objectifs de la révision définis par le Conseil de Paris en décembre 2020 sont confortés. Ils engagent vers un Paris inclusif et productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique.

La thématique Environnement, nature et santé,
1er sujet de préoccupation des Parisien.ne.s

- Préservation de la biodiversité (sanctuarisation, création de corridors…)
- Amélioration de la qualité de vie
- Prise en compte de la problématique de la chaleur en ville
- Végétalisation, nombre d'espaces
- Meilleur partage de l'espace public

3 thématiques qui intéressent autant le public :

- logement et activités économiques (commerces de proximité et artisanat, accessibilité des logements, qualité de l'habitat, logements inoccupés…),
- paysage urbain et patrimoine (préservation du patrimoine parisien, respect de l'esthétique de la ville, amélioration du cadre de vie…),
- équipements, services et mobilités (meilleur partage de l'espace public, besoins en équipements publics, vélos…).

La 1ère étape de concertation sur le diagnostic à l'échelle de votre arrondissement

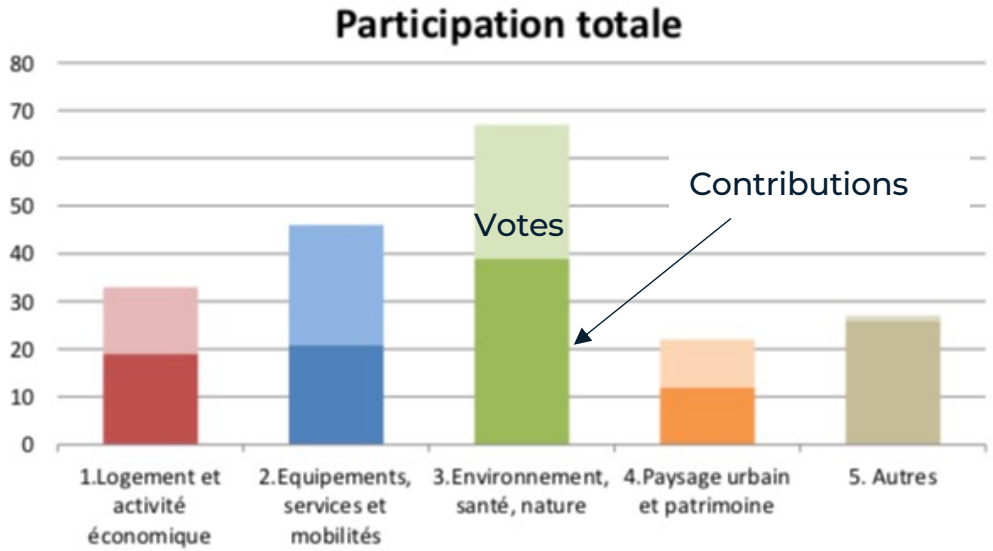

La participation dans votre arrondissement :

- 195 participants et 117 contributions

Le 1er sujet de préoccupation des participants du 5e arrondissement est la thématique Environnement, nature et santé, comme à l'échelle du territoire parisien.

Quel urbanisme pour Paris ?

03

L’avant-projet de Projet d’aménagement et de développement durables (PADD)

Qu’est-ce que le Projet d’aménagement et de développement durables (PADD) ?

En novembre 2021, le conseil de Paris a débattu sur les **grandes orientations qui** figureront dans le **Projet d’aménagement et de développement durables (PADD) de Paris.**

Ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet.

Il va conditionner l’écriture des règles d’urbanisme qui s’appliqueront ensuite sur son territoire.

Il ne fait pas partie des documents dits « opposables », c’est-à-dire qui peuvent permettre d’empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui n’y seraient pas conformes.

L’avant-projet du PADD est disponible sur paris.fr, sur idee.paris.fr et en version papier au sein des mairies d’arrondissement.

Un 1er jet de document guidé par de grandes ambitions transverses.

- Penser Paris dans la métropole
- Concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux
- Accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien
- Concevoir la ville avec ses habitant.e.s et ses usage.ère.s
- Donner la priorité aux quartiers politique de la ville (QPV)

3 axes thématiques majeurs déclinés en 9 orientations pour définir un projet pour Paris

Quel urbanisme pour Paris ?

Après le débat sur les grandes orientations du PADD en Conseil de Paris, en novembre 2021, **la concertation se poursuit, du 21 janvier au 1er avril, pour permettre au public d'enrichir et nourrir le travail engagé sur ces 9 grandes orientations du PADD.**

UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE	1 Nature en ville 2 Réduction de l'empreinte carbone 3 Santé environnementale
UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE	4 Logement pour tou.te.s 5 Paris, ville capitale 6 Ville productive 7 Quartier du ¼ d'heure
UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES	8 Paysages parisiens 9 Transformation du bâti

1er axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

Quel urbanisme pour Paris ?

UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

ACTIONS

1 Nature en ville

Développer et valoriser les grands réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants.

Considérer chaque espace comme lieu potentiel d'intégration de la nature en ville sous ses différentes formes.

Limiter les impacts environnementaux des projets urbains (ERC).

Préserver et développer les milieux humides.

2 Réduction de l'empreinte carbone

Promouvoir fortement l'éco-rénovation des bâtiments existants (totalité des logements d'ici 2050).

Soutenir l'exemplarité systématique des constructions neuves

Favoriser le développement des modes motorisés propres.

Réévaluer le besoin de stationnement

Promouvoir les modes actifs et la pratique de la marche.

Accompagner la création d'un maillage logistique urbain durable et efficace.

3 Santé environnementale

Rafraîchir la ville et améliorer le cadre de vie grâce à l'augmentation de la place de la nature.

Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition à la pollution atmosphérique.

Lutter contre les nuisances sonores.

Prévenir et réduire les risques : le risque inondation et les autres risques naturels et liés à l'action humaine.

2ème axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

Quel urbanisme pour Paris ?

UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

ACTIONS

4 Logement pour tous.te.s

Assurer la possibilité d'accéder à des logements de qualité, abordables financièrement et adaptés par la réhabilitation et la construction.

Viser 30% de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2030.

S'opposer au développement des meublés touristiques

Rééquilibrer l'offre de logement sur l'ensemble de la capitale pour développer la mixité sociale et la détente du marché de l'immobilier et lutter contre la gentrification.

Améliorer les parcs privés et publics existants

5 Ville capitale

Préserver et conforter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Rééquilibrer les quartiers pour plus de mixité fonctionnelle (activités économiques et logements).

Encourager la réversibilité et la polyvalence des espaces tertiaires (bureaux, logements).

Favoriser l'accès aux grands services urbains (hôpitaux, gares, logistique, équipements nécessaires à la gestion de l'eau, des déchets, etc.).

Poursuivre la réalisation et la mutualisation d'équipements culturels dans tous les quartiers pour favoriser l'accès à la culture.

2ème axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

Quel urbanisme pour Paris ?

UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

ACTIONS

6 Ville productive

Poursuivre le maillage du territoire parisien en structures d'accueil pour les jeunes entreprises, les activités productives et l'économie innovante, sociale et solidaire.

Accompagner le retour des activités de fabrication et préserver dans les secteurs prioritaires certaines activités existantes

Réduire la production de déchets

Favoriser l'implantation de nouvelles halles urbaines, de l'agriculture urbaine et éduquer aux bonnes pratiques agricoles..

7 Quartier du quart d'heure

Favoriser la cohabitation des usages dans l'espace public et l'inclusion dans le cadre de la conception des projets.

Faire profiter à tou.te.s des équipements scolaires, des cours d'école et de l'espace public.

Compléter le maillage territorial en équipements de santé en anticipant les évolutions à venir

Préserver l'identité des quartiers en veillant à la protection des commerces existants et à une implantation cohérente de nouveaux commerces.

3ème axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre

Quel urbanisme pour Paris ?

UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

ACTIONS

8 Paysages parisiens

Protéger les nombreux points de vue et perspectives depuis les espaces publics à grande et plus petite échelle (rues, squares).

Préserver les ensembles urbains caractéristiques des différents quartiers et les éléments de bâti remarquables,

Harmoniser le traitement des façades et des enseignes.

Intégrer la nature comme une composante essentielle du paysage parisien et la prendre en compte dans les projets..

9 Transformation du bâti

Améliorer le bâti existant et promouvoir une architecture bioclimatique, contemporaine, bas carbone et réversible.

Favoriser fortement la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction.

Protéger les espaces végétalisés et les arbres existants, désimperméabiliser et végétaliser en cœur d'îlot.

Construire de manière raisonnable par la surélévation partielle là où cela peut être pertinent afin de promouvoir la pleine terre

Poursuivre les démarches d'urbanisme transitoire ou toute démarche pédagogique et de co-construction innovante.

Du 21 janvier au 1er avril sont soumises à l'avis du public les **9 orientations du PADD** ainsi les **actions** que la Ville propose de mettre en œuvre **pour y répondre.**

Et vous qu'en pensez-vous ? Quelles sont, selon vous, les actions et orientations prioritaires ?

- Temps d'échange -

Quel urbanisme pour Paris ?

04 Le dispositif de concertation

Vue d'ensemble du dispositif de concertation

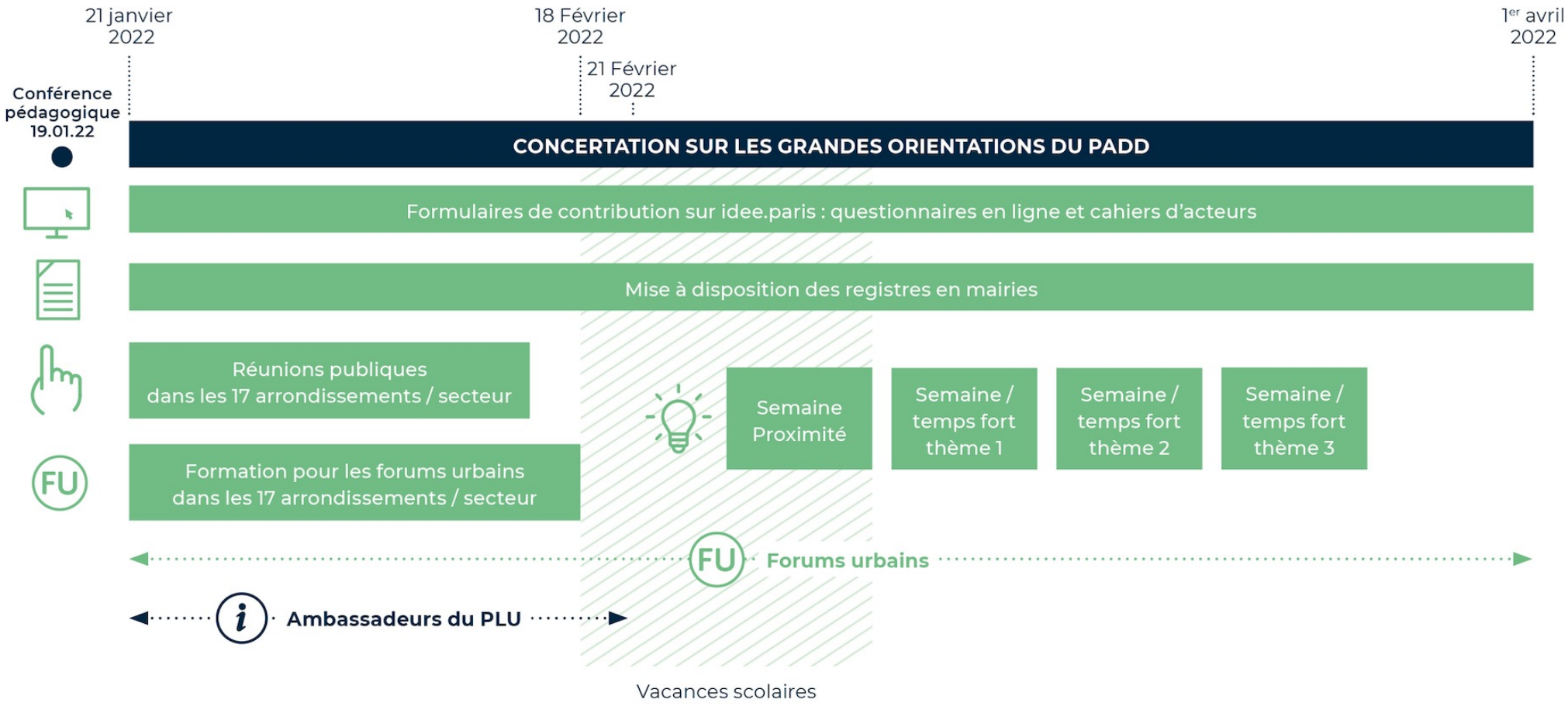

Dans votre arrondissement

Quel urbanisme pour Paris ?

Des ambassadeur.rices du PLU pour aller à la rencontre du public

Le 10 Mars :

- À la mairie du 5e arrondissement, de 11h à 14h
- Au Centre Censier, de 14h30 à 17h30

Un atelier de formation pour les forums urbains pour former les conseils de quartier aux enjeux du PADD et les accompagner pour s'exprimer sur les grandes orientations

- **Le 17 février à 18h30** via un lien Zoom transmis par la mairie d'arrondissement

Des registres en mairies

- Disponibles aux horaires d'ouvertures de votre mairie

Participez sur idee.paris.fr

Connexion avec identifiant et mot de passe
Participation du 21 janvier 2022 au 1er avril 2022 à 17h

1 onglet introductif :

- comprendre l'étape de révision en cours
- prioriser les orientations

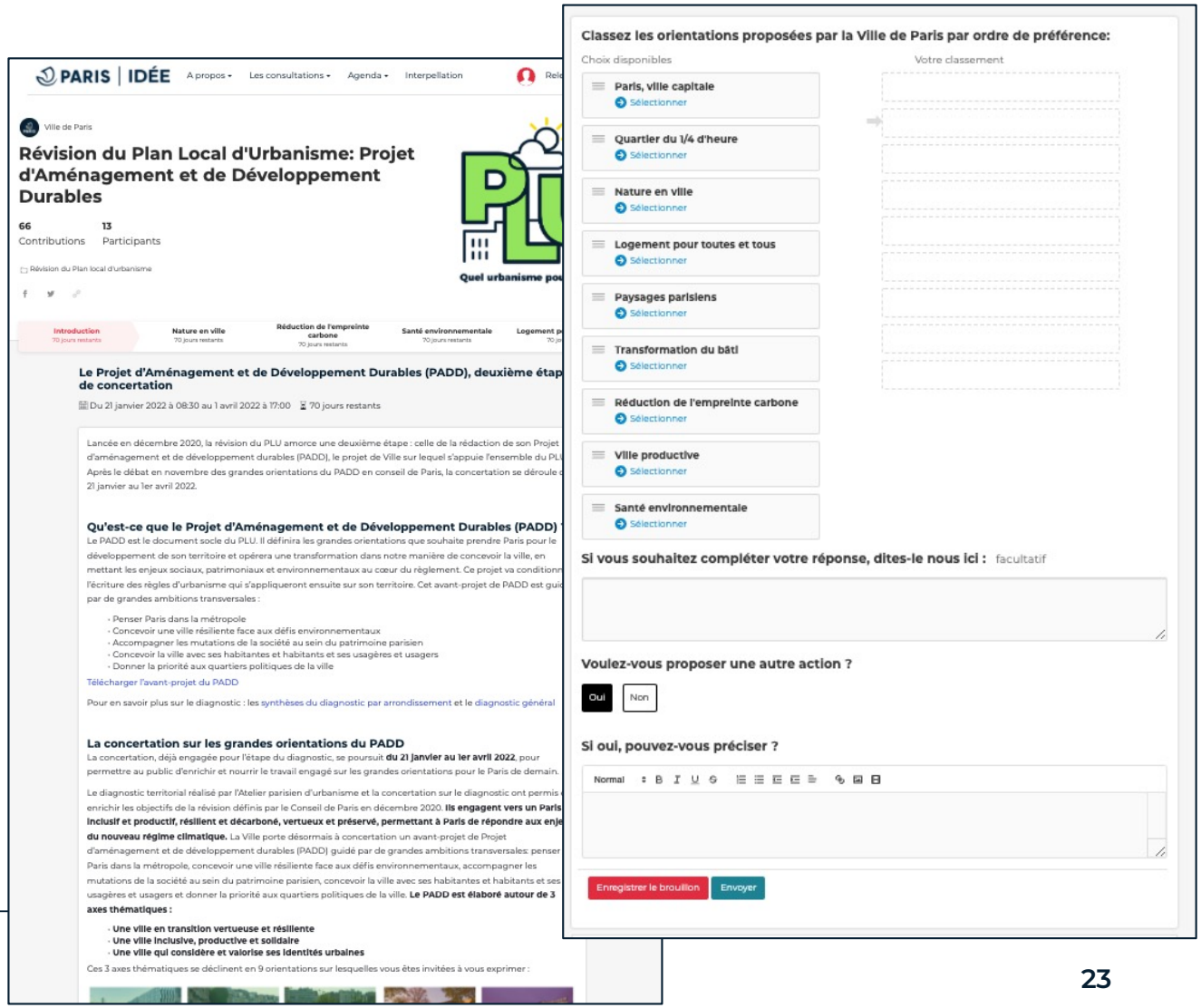

Participez sur idee.paris.fr

Aller plus loin pour participer sur les actions que la ville propose de mettre en œuvre pour répondre aux 9 orientations.

1 questionnaire par orientation :

- Comprendre les enjeux de l'orientation
- Prioriser les actions à mettre en œuvre
- En proposer de nouvelles
- Faire des propositions localisées

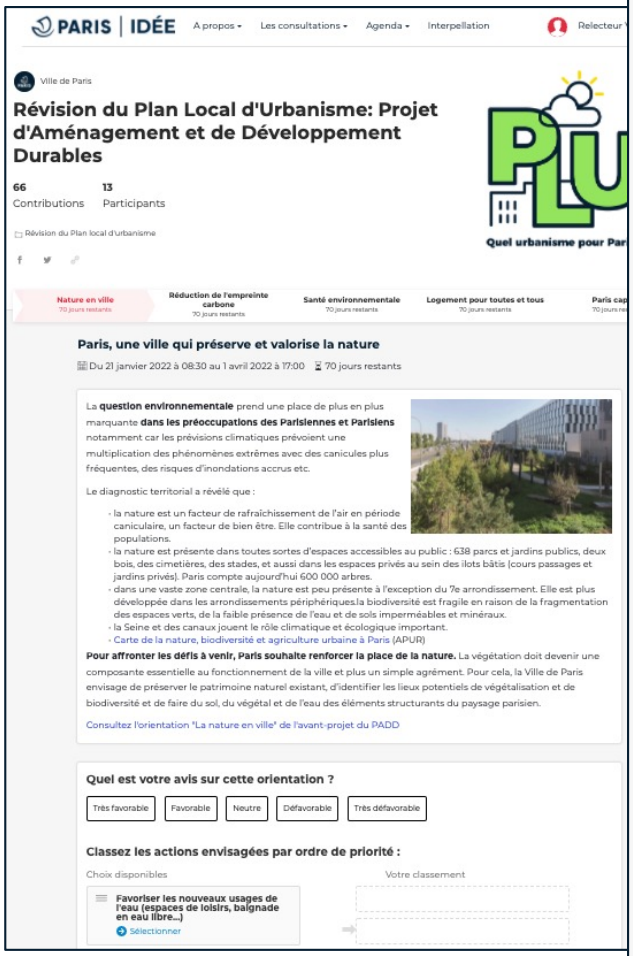

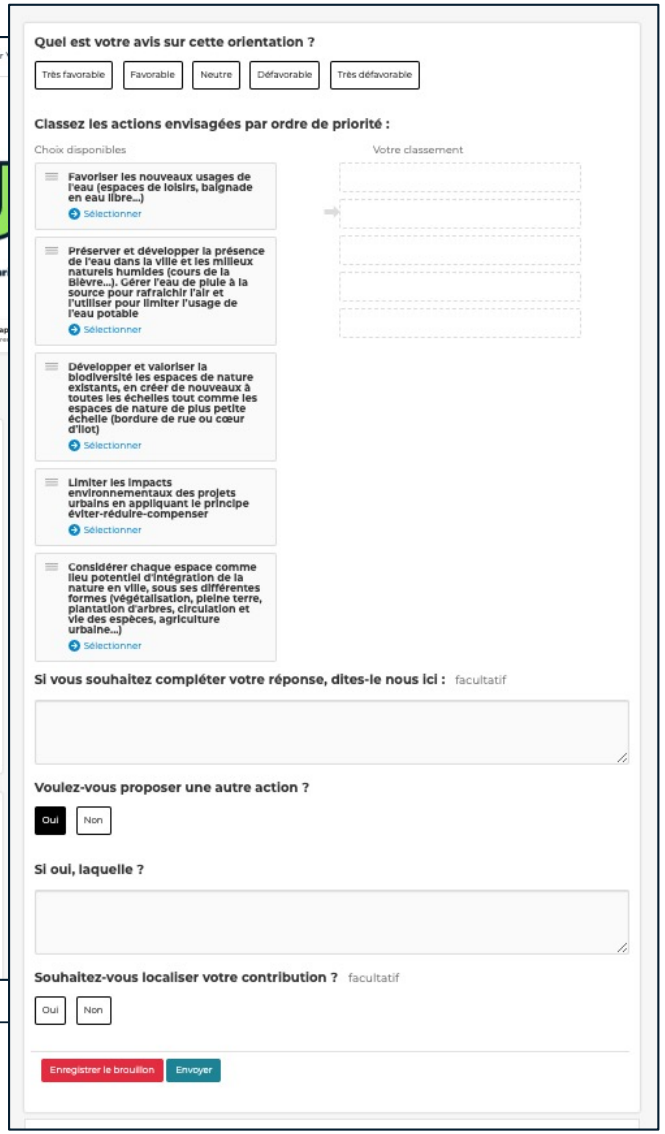

Quel urbanisme pour Paris ?

PARIS

Quel urbanisme pour Paris ?

Merci de votre attention.

Participez sur idee.paris.fr !